



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## logement social

Question écrite n° 50208

### Texte de la question

M. Patrick Roy attire l'attention de M. le ministre délégué au logement et à la ville sur la nécessité d'un durcissement des sanctions financières pour les communes qui ne respectent pas l'obligation faite par la loi de solidarité et rénovation urbaine d'atteindre 20 % de logements sociaux. En effet force est de constater que des villes concernées par la loi SRU se dégagent de leur responsabilité de solidarité en préférant assumer le versement financier. Il est inadmissible que des villes n'aient pas produit un seul logement social depuis le vote de la loi il y a quatre ans. En conséquence il lui demande de bien vouloir préciser si des sanctions plus fortes et dissuasives seront prévues pour ces villes afin de répondre aux besoins de logements sociaux.

### Texte de la réponse

Le code de la construction et de l'habitation prévoit que les communes concernées doivent, à la fin de chaque période triennale, établir un bilan de leurs réalisations, transmis au conseil régional de l'habitat, qui remplace à compter du 1er janvier 2005 le conseil départemental de l'habitat. Si les objectifs de réalisation n'ont pas été atteints, un constat de carence est engagé par le préfet qui invite la commune à présenter ses observations dans un délai de deux mois. Le préfet dispose d'un pouvoir d'appréciation sur les raisons de l'insuffisance de réalisation de logements sociaux. S'il l'estime nécessaire, il prononce la carence par arrêté motivé et après avis du conseil régional de l'habitat. Ce constat de carence a pour conséquence de majorer pour une période de trois ans le prélèvement à un taux fixé par le préfet. Il autorise également le préfet à conclure une convention avec un organisme en vue de la réalisation de logements sociaux sur le territoire de la commune correspondant aux objectifs fixés par l'engagement triennal. Le premier bilan triennal est en cours et donnera lieu à la communication d'une circulaire aux préfets dans les prochaines semaines.

### Données clés

**Auteur :** [M. Patrick Roy](#)

**Circonscription :** Nord (19<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 50208

**Rubrique :** Logement

**Ministère interrogé :** logement et ville

**Ministère attributaire :** logement et ville

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 2 novembre 2004, page 8595

**Réponse publiée le :** 15 février 2005, page 1741